

Initiative

actualité

de protection



OUI À LA PROTECTION
contre la sexualisation
à l'école maternelle
et à l'école primaire



Enseignement à domicile:
Arrestation de quatre enfants
par la police

Le combat d'un père pour ses enfants

Dirk Wunderlich, un père de famille, a sa conception de la façon dont il veut éduquer ses enfants ainsi que de l'enseignement qu'il veut leur inculquer. D'autant plus qu'il a lu la citation du pédagogue allemand Hans-Jochen Gamm (1925-2011), qui disait: «Wir brauchen die sexuelle Stimulierung der Schüler, um die sozialistische Umstrukturierung der Gesellschaft durchzuführen, und den Autoritätsgehorsam einschliesslich der Kinderliebe zu den Eltern gründlich zu beseitigen.» (Nous avons besoin de la stimulation sexuelle des élèves pour mener à bien la restructuration socialiste de la société et éliminer complètement l'obéissance à l'autorité, y compris l'amour des enfants pour leurs parents) Depuis lors, il a défendu son droit à l'éducation de ses enfants et mobilisé toutes ses forces pour le faire. Certes, sa famille lui en est reconnaissante, mais ce n'est pas une tâche facile.

Un jour, en prenant la précaution comme toujours de jeter un regard par la fenêtre ouverte de la salle de bains, Dirk Wunderlich a vu au moins 30 fonctionnaires encerclant sa maison familiale à Wembach près de Darmstadt. Le chef des

opérations du commando spécial (Sonderkommando) lui a alors demandé d'ouvrir immédiatement la porte d'entrée, tandis que l'huissier menaçait de défoncer la porte d'entrée. Sur ces entrefaites, deux membres du commando spécial d'intervention se sont positionnés avec une sorte de tour devant l'escalier de la porte d'entrée de la maison. Le père de famille n'avait pas d'autre choix que d'ouvrir la porte.

Suite à la page 2



Le père (à gauche) avec son représentant légal

Suite de la page 1

Dirk Wunderlich raconte à «Initiative de protection» que tout est ensuite allé très vite. Le 29 août 2013, vers 8 heures, les représentants des autorités ont pris d'assaut la maison unifamiliale. Auparavant, le père avait reçu l'ordonnance du tribunal lui demandant de transférer la garde de ses enfants au Bureau de la protection de la jeunesse (Jugendamt). Dans l'ordonnance, il était indiqué qu'il «usait au besoin de violence à l'égard des enfants». Les trois plus jeunes enfants ont été transportés à bord de deux véhicules. D'après Dirk Wunderlich, le plus âgé a riposté et été expulsé de force de la maison par des officiers de ce commando spécial d'intervention.

Peu de temps après, le père raconte son calvaire à «Initiative de protection» en ces termes: «Une fois l'horreur passée, les quatre enfants entre 7 et 14 ans étaient partis!»

Les enfants ont ensuite été placés dans un foyer et les parents ont intenté une action en justice par l'intermédiaire de leur avocat afin que les enfants puissent rentrer chez eux. Au bout de trois semaines, le tribunal de la famille s'est prononcé en faveur des parents. Les enfants sont maintenant de retour à la maison, mais la garde reste confiée au Bureau de protection des mineurs. Et les enfants ont été contraints à présent de fréquenter l'école publique.

Allemagne: L'enseignement à domicile n'est pas légal

Contrairement à de nombreux pays européens et à la plupart des cantons de Suisse (voir rapport en page 3), il n'est pas autorisé en Allemagne d'enseigner aux enfants à domicile. C'est exactement ce que les Wunderlich avaient décidé de faire il y a plus de dix ans. Jusqu'à la descente de la police en ce mois d'août 2013,



La famille Wunderlich (2014)

la famille a changé plusieurs fois de domicile en Allemagne et a même «fui» pour de courts séjours à l'étranger (France, Norvège, Hongrie) – afin d'échapper à la persécution de l'État pour enseignement à domicile (home schooling)!

Les parents n'ont pu récupérer la garde de leurs enfants qu'un an après cet assaut de la police (août 2014). Ils ont repris l'enseignement à domicile de leurs enfants et continué à actionner tous les leviers légaux, saisissant même la Bundesverfassungsgericht (Cour constitutionnelle fédérale), la plus haute instance en Allemagne¹, qui a rejeté leur recours à l'automne 2014. Les Wunderlich ont poursuivi leur combat et saisi la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) avec l'aide de ADF

International², une organisation chrétienne d'entraide juridique. Au printemps 2019, la Cour a annoncé dans sa décision qu'il ne s'agissait pas d'une violation du «droit au respect de la vie privée et familiale» (article 8 CEDH) lorsque, en 2013, les enfants ont été enlevés de force à leurs parents. Dans cette décision de justice, le représentant légal de l'ADF de la famille Wunderlich déplore que les droits des parents en Europe soient bafoués et que les enfants fassent l'objet de mesures disproportionnées.

«Initiative de protection - Actualité» a posé à Dirk Wunderlich les questions suivantes:

«Initiative de protection - Actualité»: Pourquoi ne voulez-vous pas que vos enfants aillent à l'école?

Dirk Wunderlich: Nous rejetons l'école en tant qu'institution parce que la cloche à fromage artificielle détruit la créativité, entrave massivement le processus de maturation naturel d'un enfant et s'avère généralement destructrice pour la famille et la culture. Les pensées et les intentions que Dieu nous recommande (parents et enfants) ne peuvent s'épanouir et être suivies que dans une vie de famille paisible et unie tout au long de la journée.

Suite à la page 6

Dans une vidéo³ de trois minutes, les parents expliquent pourquoi ils ont opté pour l'école à domicile.

Avec votre smartphone, vous pouvez lire ce code QR avec l'appli correspondante. Sur iPhone, le code QR est également accessible via la fonction photo normale.



¹ voir la chronologie détaillée:

www.mediafire.com/file/ndquan4c7g0dnja/Chronologie_-_Fall_Wunderlich.pdf

² Alliance Defending Freedom (ADF); adfinternational.org

³ Lien vers la vidéo: www.initiative-de-protection.ch/medias/videos

La scolarisation a le vent en poupe

Contrairement à l'Allemagne, l'enseignement à domicile (homeschooling) n'est pas interdit en Suisse. Comme les cantons sont souverains en matière d'éducation, des exigences réglementaires plus ou moins sévères sont prévues pour l'enseignement à domicile. Au cours des 10 dernières années, le nombre d'enfants scolarisés à domicile a triplé pour atteindre environ 2'000 enfants.

Avec plus de 500, respectivement plus de 600 élèves, la plupart des élèves scolarisés à domicile le sont dans les cantons de Berne et de Vaud. Viennent ensuite les cantons d'Argovie et de Zurich. Le nombre d'élèves ne cesse d'augmenter et atteint



Une famille lors d'un cours à domicile

aujourd'hui 2'000 dans toute la Suisse.

Les parents qui se décident pour un enseignement scolaire alternatif pour leurs enfants, choisissent aussi le homeschooling pour des raisons économiques, car ils ne peuvent pas tous payer les frais de scolarité souvent élevés des écoles privées. On peut enseigner à moindre coût dans la salle de séjour ou la cuisine.

L'association Instruire en Liberté Suisse écrit à ce propos sur son site Web, que la «salle de classe, c'est le monde». Elle propose du soutien aux familles par la mise en réseau en organisant des événements communs et sert également de plateforme centrale d'information¹. Willi Villiger est président de l'association et lui-même enseignant de degré supérieur à l'école obligatoire. Ses enfants sont déjà bien intégrés à travers des associations de village. Plusieurs de ses enfants étudient maintenant à l'université de Zurich.

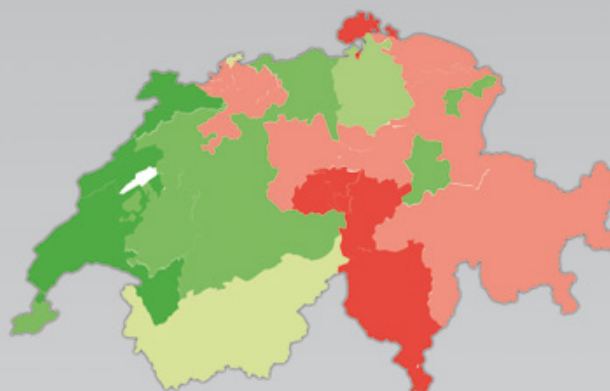
Villiger estime face à «Initiative de protection actualité» le nombre actuel des membres de son association à 700. De plus, 150 intéressés se seraient réunis lors de la journée de rencontre de l'association cette année en Argovie.

Un autre père a récemment déclaré clairement face à l'Initiative de protection que la scolarisation à domicile constitue de plus en plus une alternative aux écoles d'État déchristianisées. Il avait auparavant demandé conseil à l'Association Initiative de protection, car il n'était pas d'accord avec le concept d'éducation sexuelle à son école.

Une motion introduite en printemps 2019 au Conseil national par le PS et les PVL demandait une harmonisation des exigences pour le homeschooling et qualifie de problème le déménagement de parents de cantons avec des exigences élevées.

Entre-temps, le Conseil fédéral recommande le rejet de la motion, parce que les cantons sont souverains en matière d'éducation et qu'aucune harmonisation n'est nécessaire. Le Conseil fédéral a pleinement confiance que les cantons remplissent leur mandat éducatif. ■

Existe-t-il des exigences réglementaires strictes pour l'enseignement à domicile dans les cantons?



vert foncé: pas ou peu d'exigences

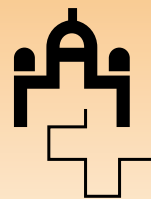
rouge foncé: Exigences strictes

Exemple: Dans le Tessin, l'enseignement privé n'est autorisé que dans des cas exceptionnels (raisons corporelles et psychiques)

Source: www.avenir-suisse.ch/freiheitsindex/

¹ www.bildungzuhause.ch

Rapport de Berne



Sebastian Frehner,
conseiller national UDC,
Bâle-Ville

Information sur la sexualité à l'école: le Conseil fédéral finance une troupe de combat féministe de gauche

Lors de la session d'été, j'ai déposé une interpellation au Parlement. Elle concernait l'organisation privée «Santé sexuelle Suisse», qui souhaite également mettre en œuvre en Suisse le plus fidèlement possible les normes (nocives de notre point de vue) de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en matière d'éducation sexuelle en Europe.

D'un côté, la réponse du Conseil fédéral du 21 août 2019 doit être considérée comme positive: les normes de l'OMS ne sont pas contraignantes pour la Suisse et l'information sur la sexualité dans le cadre de la formation scolaire est l'affaire des cantons. D'un autre côté, il s'est prononcé en faveur des recommandations de l'OMS, car «il considère que l'«éducation sexuelle holistique» constitue une approche pertinente, non seulement parce qu'elle fait largement consensus parmi les experts suisses et étrangers, mais aussi parce qu'elle réunit la protection, la préservation et la promotion de la santé.»

En clair: le Conseil fédéral souhaiterait quand même que les normes de l'OMS soient appliquées sur l'ensemble de la Suisse. Toutefois, ceci ne pourrait pas être mis en œuvre car l'information sur la sexualité à l'école primaire est du ressort des cantons.

Cette réponse du Conseil fédéral ne me rassure pas!

Mais adressons-nous quand même de nouveau à «Santé sexuelle Suisse» (SSS), le fer de lance de l'OMS, lorsqu'il s'agit de la mise en œuvre des normes en question en Suisse. Chaque année, l'organisation reçoit des moyens substantiels de la Confédération. En 2018, ceux-ci se sont de nouveau montés à environ un million de francs. Elle doit ainsi améliorer ce que l'on appelle une «santé sexuelle» en Suisse, telle est la mission.

Et que fait-elle effectivement? Elle écrit par exemple une lettre ouverte avec d'autres, en particulier les institutions de gauche et féministes,¹ au Conseil fédéral. Dans cette lettre, SSS exige que le Gouvernement fédéral s'intéresse de plus en plus à des problèmes spécifiques aux femmes et promeuve l'égalité entre les hommes et les femmes.

Il n'y a rien à dire contre l'égalité juridique entre les sexes. Mais faire de la lutte contre les inégalités entre les genres avec des fonds fédéraux n'est certainement pas la mission d'une association qui veut propager une «santé sexuelle» en Suisse selon ses statuts. Le Conseil fédéral finance ainsi une troupe de combat féministe de gauche idéologisée sur le dos des contribuables! Je trouve cela quelque peu scandaleux.

Et je suis d'avis que cette situation doit également donner lieu à une interpellation au Conseil fédéral. Pourquoi le Conseil fédéral finance-t-il une troupe de combat féministe de gauche? Je vous tiens au courant.

Et encore une chose: les votations pour les deux Parlements nationaux auront lieu le 20 octobre 2019. Votez bien: veuillez n'élire que des personnes qui s'impliquent pour que les parents continuent d'avoir leur mot à dire en matière d'éducation et qui s'impliquent pour une information sur la sexualité adaptée au niveau scolaire des enfants et qui ne leur est pas nocive. Pour le bien notre société. ■

Sebastian Frehner,
Conseiller national, Riehen (BS)



¹ www.sante-sexuelle.ch/wp-content/uploads/2019/06/Brief_Bundesrat_Juni2019.pdf

Disneyworld veut un endoctrinement LGBT?

La fondation espagnole CitizenGO lance actuellement une pétition en ligne s'adressant à la Direction de Disney, la multinationale du divertissement, en vue de refuser d'autres événements ayant vocation de «célébrer, présenter et promouvoir l'homosexualité» dans les parcs d'attractions de Disney. L'Association Initiative de protection vous demande de soutenir cette pétition¹.



Minnie et Mickey sont tristes

Contexte: le défilé organisé en juin 2019 par des homosexuels activistes (Gay-Pride) au parc Disneyworld de Paris. Maintenant, le mouvement civique CitizenGO se défend par une pétition de protestation en ligne adressée à la Direction de la multinationale Disney. Au début de septembre, plus de 336 000 signatures ont déjà été récoltées. Objectif: en réunir 500 000!

«Initiative de protection-Actualité» a posé les questions suivantes à Eduard Pröls, de la section allemande de CitizenGO:

Pourquoi les activistes LGTB² n'ont-ils pas leur place dans un parc d'attractions Disney?

«Ces parcs sont justement conçus et aménagés comme attractions pour toute la famille. Ils doivent permettre quelques heures de plaisir insouciant à des familles avec enfants de tout âge, ceci excluant absolument tout endoctrinement idéologique tel que celui de l'idéologie du Genre et des programmes LGBT.»

Qu'arrivera-t-il si la société civile (chrétienne) ne peut s'imposer maintenant face à la multinationale Disney?

«L'idéologie du Genre et les programmes LGBT sont introduits dans de plus en plus de domaines pédagogiques. Les slogans tels que «diversité», «l'amour c'est l'amour» et «non-discrimination» font que ces thèmes pénètrent de plus en plus de domaines de l'économie et du quotidien. L'objectif affiché est prétendument d'atteindre l'égalité et l'acceptation de ces idées et modes de vie. Mais il y a autre chose. Cet objectif semble plutôt viser un changement de société si profond que les styles de vie LGBT seraient alors perçus comme étant la norme.»

Pourquoi doit-on signer cette pétition?

«Parce que toute voix compte. Disney est une multinationale active dans le monde entier; assurément, elle ne peut être poussée à changer d'attitude que si, dans le monde entier, nous encourageons nettement plus de citoyens à soutenir notre pétition ou à téléphoner à des établissements de Disney pour protester.»

Au cas où la multinationale Disney ne met pas un terme à cette propagande LGBT, quelles évolutions, selon vous, devons-nous craindre?

«Si les parades des fiertés LGBT font école dans des centres de loisirs, cela aura certainement bientôt tendance à s'étendre à d'autres domaines comme les associations sportives, les piscines de quartier ou même les crèches, les jardins d'enfants et les écoles. Car les parangons des programmes LGBT feront tout pour endoctriner, par leur idéologie nuisible, les enfants dès leur plus jeune âge.»

L'Association Initiative de protection vous demande instamment de soutenir cette pétition essentielle (Voyez la note 1 de bas de page). ■

¹ www.citizenngo.org/de/fm/171901-disney-stop-die-weltweite-lgbt-indoktrinierung

² LGBT: Lesbian, Gay, Bisexual, Transgender

Suite de la page 2

Les détracteurs de l'enseignement à domicile soulignent que les enfants ne devraient pas vivre en silos et doivent se mélanger avec ceux qui pensent différemment. En outre, les citoyens (la société) ont intérêt à intégrer tous les enfants dans la société en leur donnant l'opportunité de fréquenter une école publique.

«Le terme de «citoyens» n'est qu'une fiction nébuleuse, qui est toujours évoquée comme prétexte pour justifier la légitimité des dispositions de l'État. L'État prône une forme «d'intégration» à laquelle il n'a pas droit. Malheureusement, il ne suffit pas pour l'État que le citoyen prenne simplement acte d'autres convictions. L'État les impose à l'élève. L'éducation sexuelle idéologique et néfaste pour les enfants en est une parfaite illustration!»

Faut-il du courage pour défendre si résolument ses droits en tant que parent?

«Nous ne nous sommes jamais posé une question qui ait un rapport avec le courage, mais nous nous limitons à nous poser des questions existentielles sur le bien et le mal, si quelque chose est juste ou faux. Si nous prenons la Parole de Dieu au sérieux, nous les parents, nous commettrions nous-mêmes un péché si nous exposions nos enfants au mal.»

Dirk Wunderlich, qui se dit chrétien, se plaint à Initiative de protection de ce que l'État va bien au-delà de ses prérogatives s'il refuse d'accepter la légitimité de l'école à domicile et que les familles qui font l'école à domicile en Allemagne sont persécutées. Il met en garde contre un État qui restreint de plus en plus les libertés et les droits fondamentaux de ses citoyens et exige que «cette terreur de l'État cesse pour de bon». ■

Action « billet de dix francs »

Si nous ne défendons pas aujourd'hui le droit d'éducation des parents, «demain» des idéologies inquiétantes déploieront leur effet destructeur dans les crèches, les jardins d'enfants et les écoles. Nous ne pouvons faire quelque chose qu'ensemble. S'il vous plaît, aidez-nous:

- a) Avec 10 Francs vous couvrez **les frais annuels de ce journal.**
- b) Avec 30 Francs vous aidez **une famille avec enfants à faire valoir ses droits.**
- c) Avec 50 Francs vous contribuez aussi à **une campagne contre la sexualisation précoce des enfants.**

Merci beaucoup!



Appel aux dons:

Initiative de protection

Case postale, 4142 Münchenstein

Compte postal: PC 70-80 80 80-1

IBAN: CH67 0900 0000 7080 8080 1

www.initiative-de-protection.ch, info@initiative-de-protection.ch

Impressum:

Initiative de protection - actualité paraît chaque trimestre / **Abo:** CHF 10.-, pour les donateurs/trices de l'initiative inclus dans leurs dons / **Edition et rédaction:** Association Initiative de protection, case postale, 4142 Münchenstein, Tél. 061 702 01 00, info@initiative-de-protection.ch, www.initiative-de-protection.ch, **Compte postal:** 70-80 80 80-1 © Association Initiative de protection / **Images:** p.1/3: shutterstock; le reste: m.à.d. / **Maquette:** WJP Werbeagentur, 4053 Basel / **Impression:** Spühler Druck AG, Rütli.



OUI À LA PROTECTION
contre la sexualisation
à l'école maternelle
et à l'école primaire